

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mars à onze heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur PAGE Jean-François le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant.

Étaient présents : Mme WALLEZ Lydie, M. PATUROT Patrick, Mme LAGNES Catherine, M. RIBEIRO Nuno, Mme CHHIENG Elisabeth, M. PAGE Jean-François, Mme GABOURG Sylvie, M. ROUCHY Marc, Mme CHANTEAU Tatiana, M. BRUNET Loïc, Mme LACHAUD France, M. VEDOVATI Patrick, M. BEAUGER Gérald, Mme DI MARIA Valérie, M. THEVENET Lucien

Secrétaire de séance : Mme LAGNES

Madame Sylvie FASSIER, Maire sortante, remercie la population d'être venue nombreuse pour la mise en place du nouveau conseil municipal. Elle procède à l'appel nominal des membres nouvellement élus et les déclare installés dans leurs fonctions.

Madame Sylvie FASSIER a ensuite cédé la parole à Monsieur PAGE Jean-François, le plus âgé des membres du conseil en place.

DELIBERATION N°17/10 : ELECTION DU MAIRE

Monsieur PAGE Jean-François a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum était remplie.

Monsieur PAGE a ensuite invité le conseil municipal à se prononcer sur un vote à main levée ou bien par dépôt d'un bulletin dans l'urne.

A l'unanimité, il a été décidé un vote à main levée.

Monsieur PAGE a donc procédé à l'appel des candidats qui souhaite se présenter en qualité de Maire, à savoir : Mme Lydie WALLEZ et M. Gérald BEAUGER.

Les votes sont les suivants :

Mme Lydie WALLEZ	12 voix POUR
M. Gérald BEAUGER	3 voix POUR

Madame Lydie WALLEZ a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Madame le Maire prend la parole pour remercier chaleureusement le nombreux public présent ainsi que les administrés qui ont témoigné leur confiance au cours de ces élections.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une victoire et d'un grand moment de satisfaction pour elle et toute son équipe.

Elle assure que tout sera fait pour rester digne et pour mener à bien tout ce qui sera fait dans le village, s'engage à défendre les intérêts des Pinois, au-delà de toutes les sensibilités de chacun et des conditions personnelles.

Madame WALLEZ remercie également l'ensemble des colistiers qui, par leur vote, ont témoigné leur confiance.

Madame le Maire mesure l'honneur qui lui est fait mais également l'importance de ces responsabilités.

« Une page est tournée. Nous passons dans un autre monde et nous allons fonctionner dans un meilleur monde possible » a déclaré Madame le Maire sous les applaudissements des élus et du public présent.

DELIBERATION N°17/11 : FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit **4 adjoints au maire** au maximum.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **4** le nombre des adjoints au maire de la Commune.

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR** **15 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION**

- **DECIDE** de créer **4** postes d'adjoints réglementaires.

DELIBERATION N°17/12 : ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Madame Lydie WALLEZ, élue Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Après avoir fait appel de candidature, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom des candidats.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, dans les mêmes conditions rappelées dans la délibération n°17/10 du 18 mars 2017,

- | | |
|---|-----------|
| a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b) Nombre de votants : | 15 |
| c) Nombre d'abstention | 3 |
| d) Nombre de suffrages exprimés (b – c) | 12 |
| e) Majorité absolue : | 8 |

Nom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
PATUROT Patrick	12	Douze
LAGNES Catherine	12	Douze
RIBEIRO Nuno	12	Douze
GABOURG Sylvie	12	Douze

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

PATUROT Patrick	1 ^{er} adjoint,
LAGNES Catherine	2 ^{ème} adjoint,
RIBEIRO Nuno	3 ^{ème} adjoint,
GABOURG Sylvie	4 ^{ème} adjoint

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, la séance du conseil municipal est close.

Le Maire,

Lydie WALLEZ